

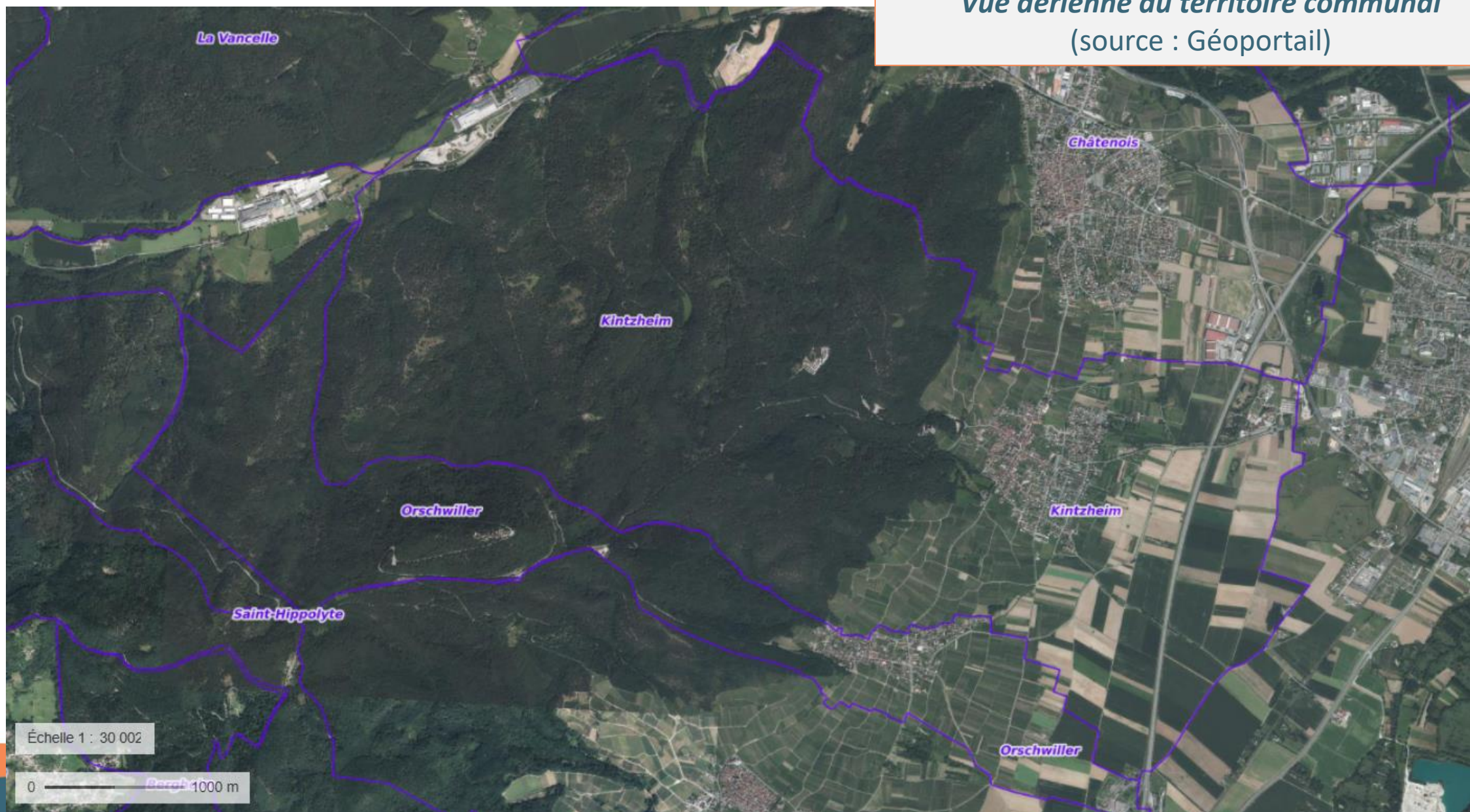
Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de KINTZHEIM

Localisation des modifications apportées aux plans de règlement et aux Orientations
d'Aménagement et de Programmation et présentation de la situation actuelle et projetée

Mars 2025



Vue aérienne du territoire communal
(source : Géoportail)



*Vue aérienne du village et de ses
environs immédiats*
(source : Géoportail)



Échelle 1 : 6 500

0 — 200 m

1. Localisation des points de modification portant sur le plan de règlement

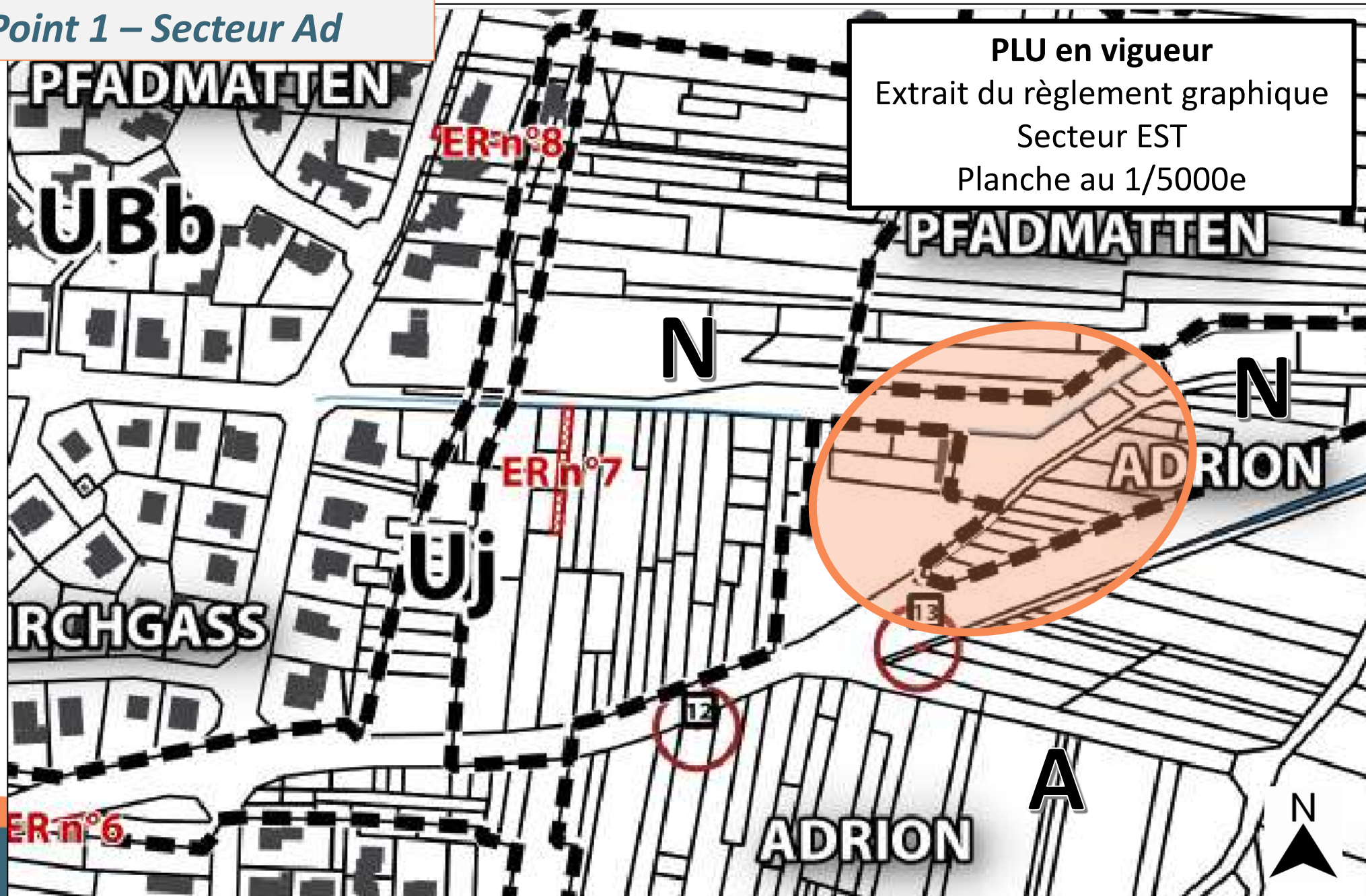
Ces modifications concernent les planches au 1/5000^e et au 1/2000^e.

1. Délimitation d'un secteur Ad, au nord de la route de Sélestat
2. Suppression de l'emplacement réservé n° ER10 au nord du village
3. Suppression de l'emplacement réservé n° ER6 à l'entrée est du village

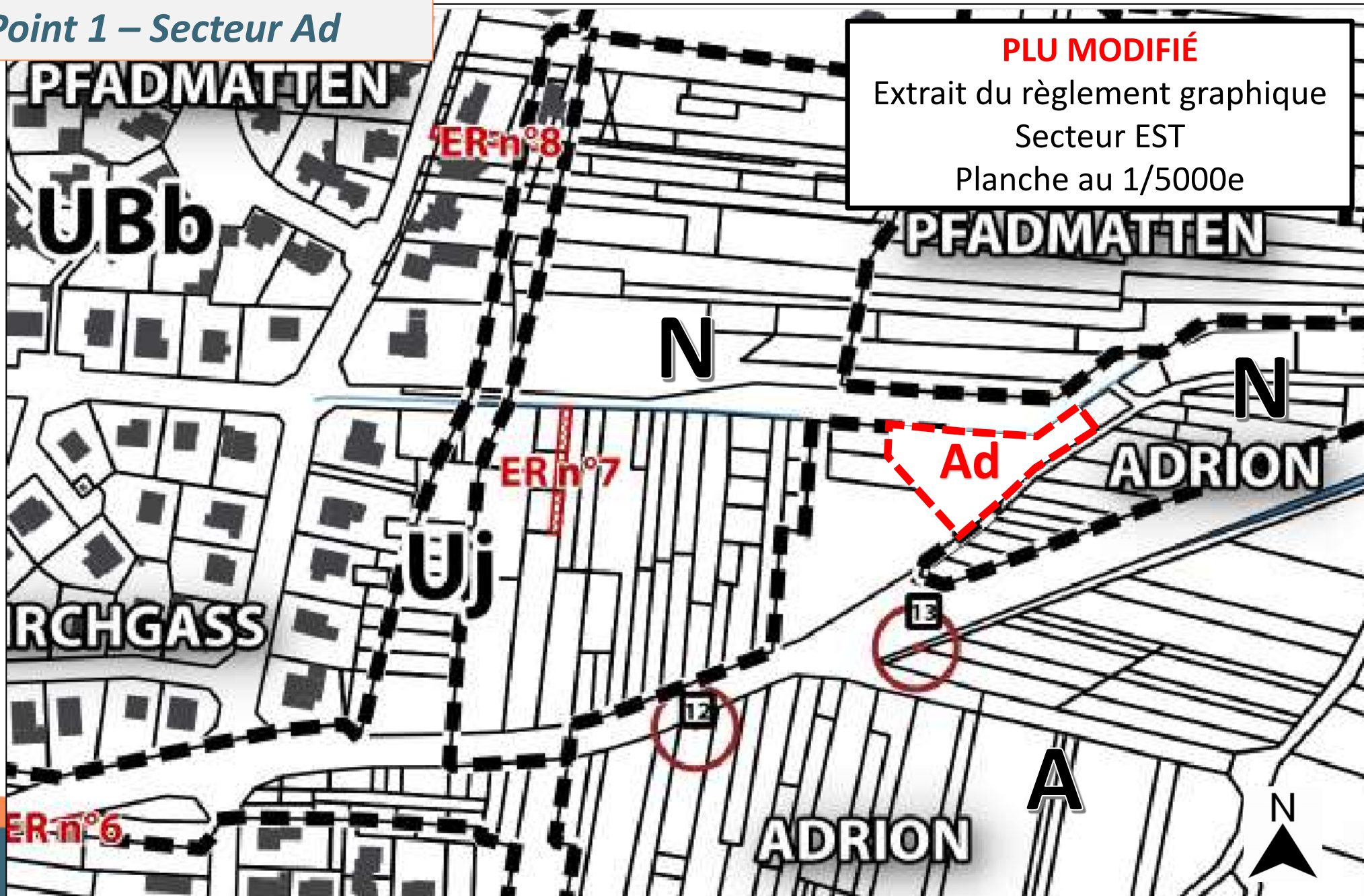
Point 1 – Secteur Ad



Point 1 – Secteur Ad

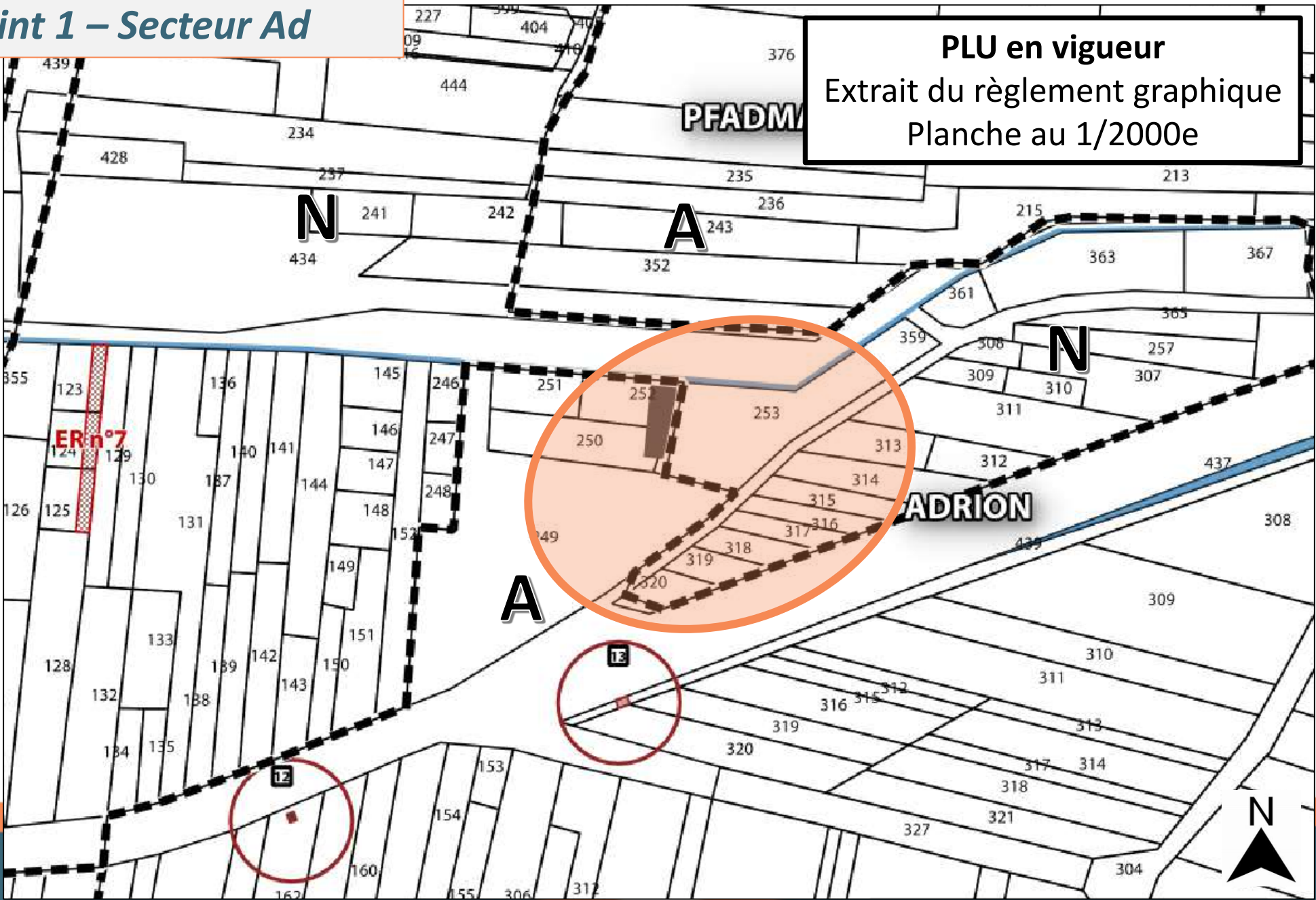


Point 1 – Secteur Ad



Point 1 – Secteur Ad

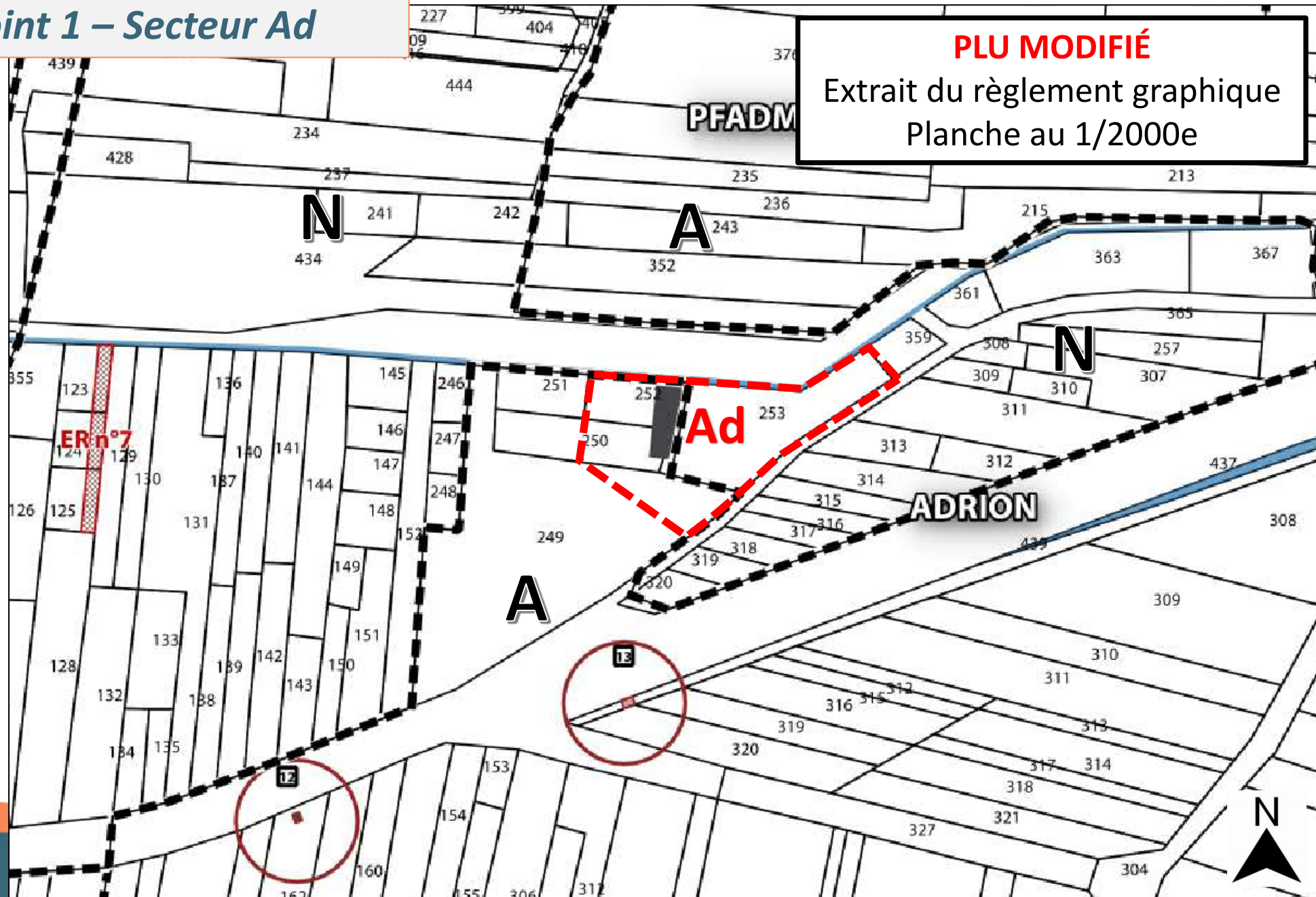
PLU en vigueur
Extrait du règlement graphique
Planche au 1/2000e



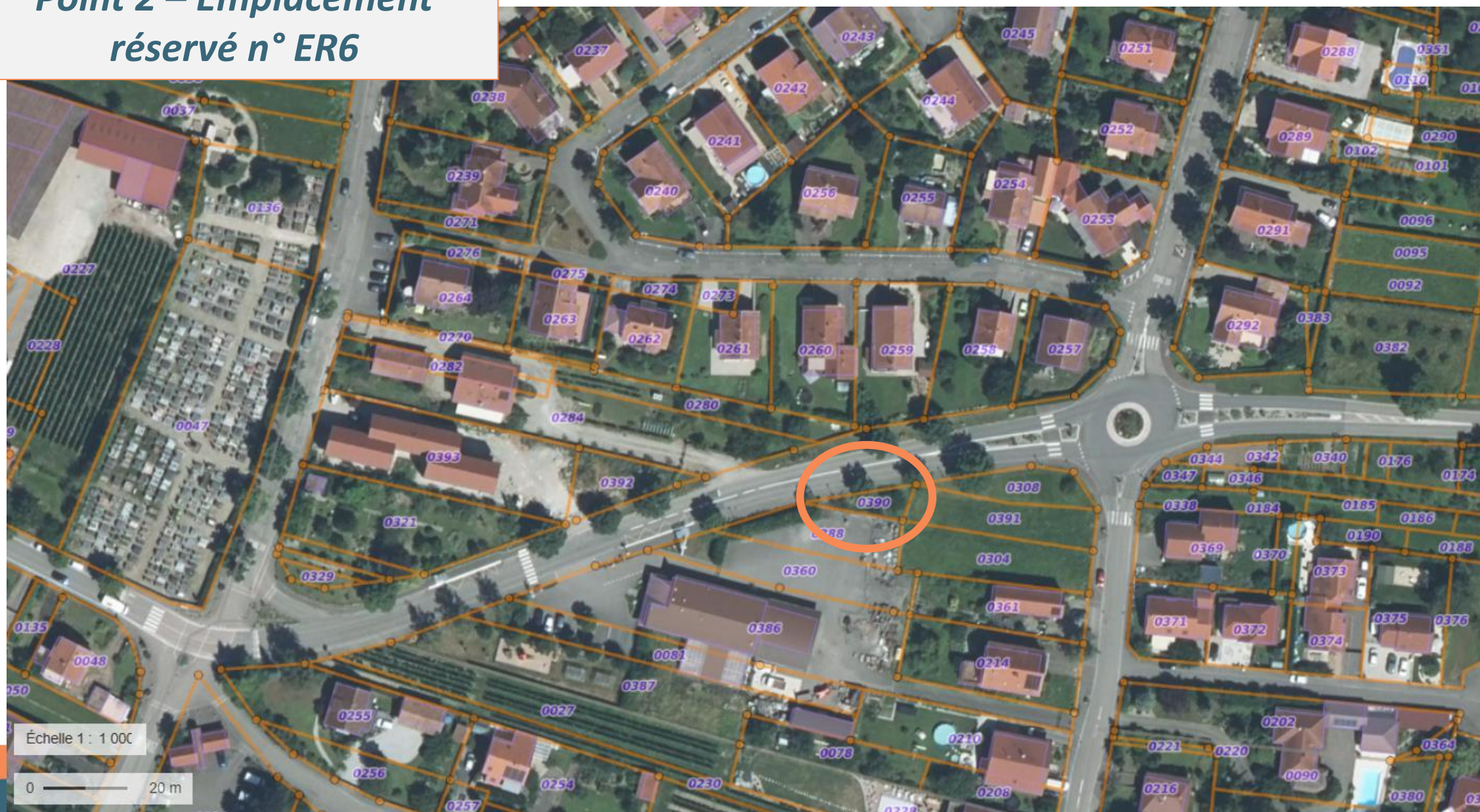
Point 1 – Secteur Ad

PLU MODIFIÉ

Extrait du règlement graphique
Planche au 1/2000e

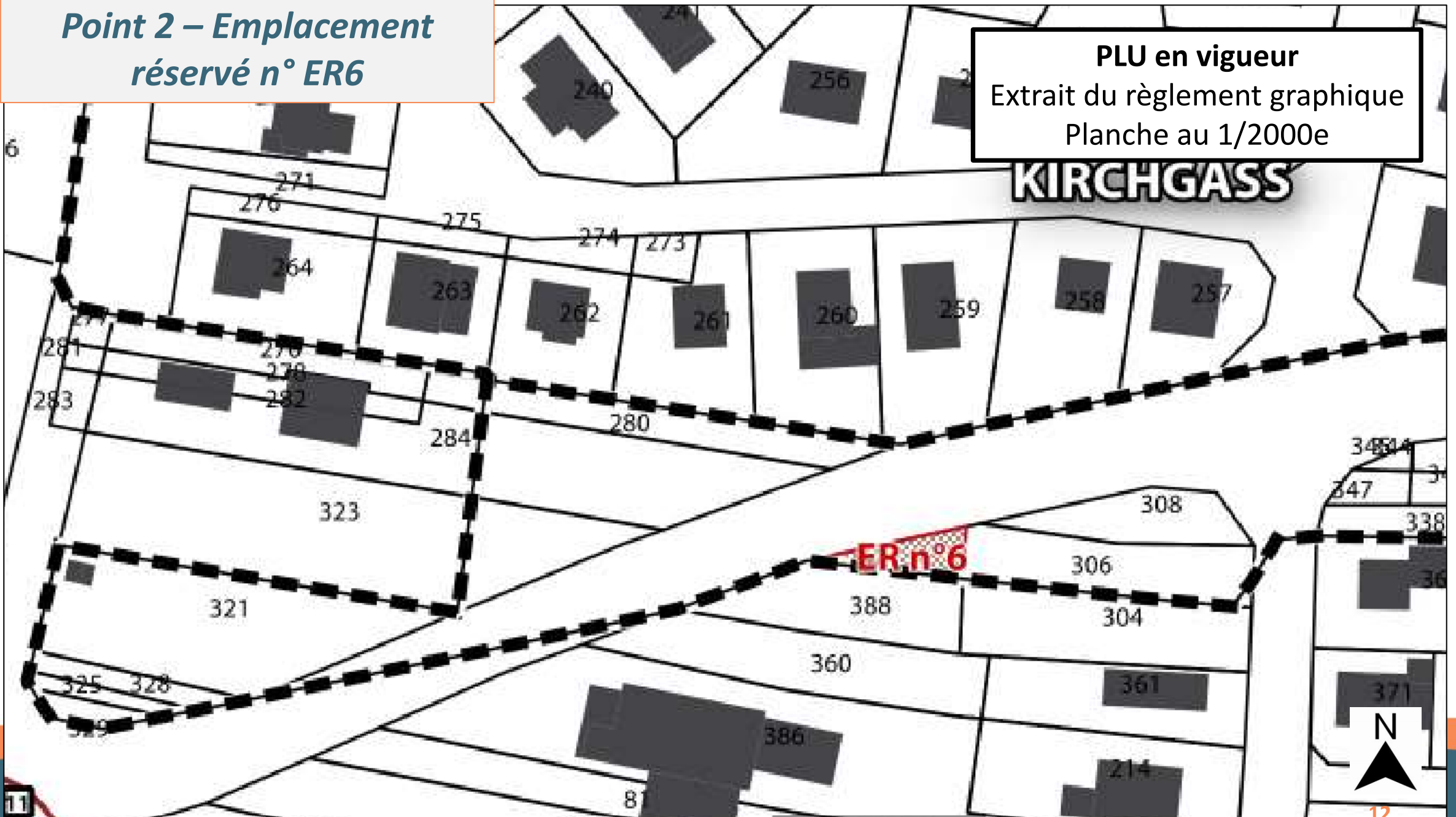


Point 2 – Emplacement réservé n° ER6



**Point 2 – Emplacement
réservé n° ER6**

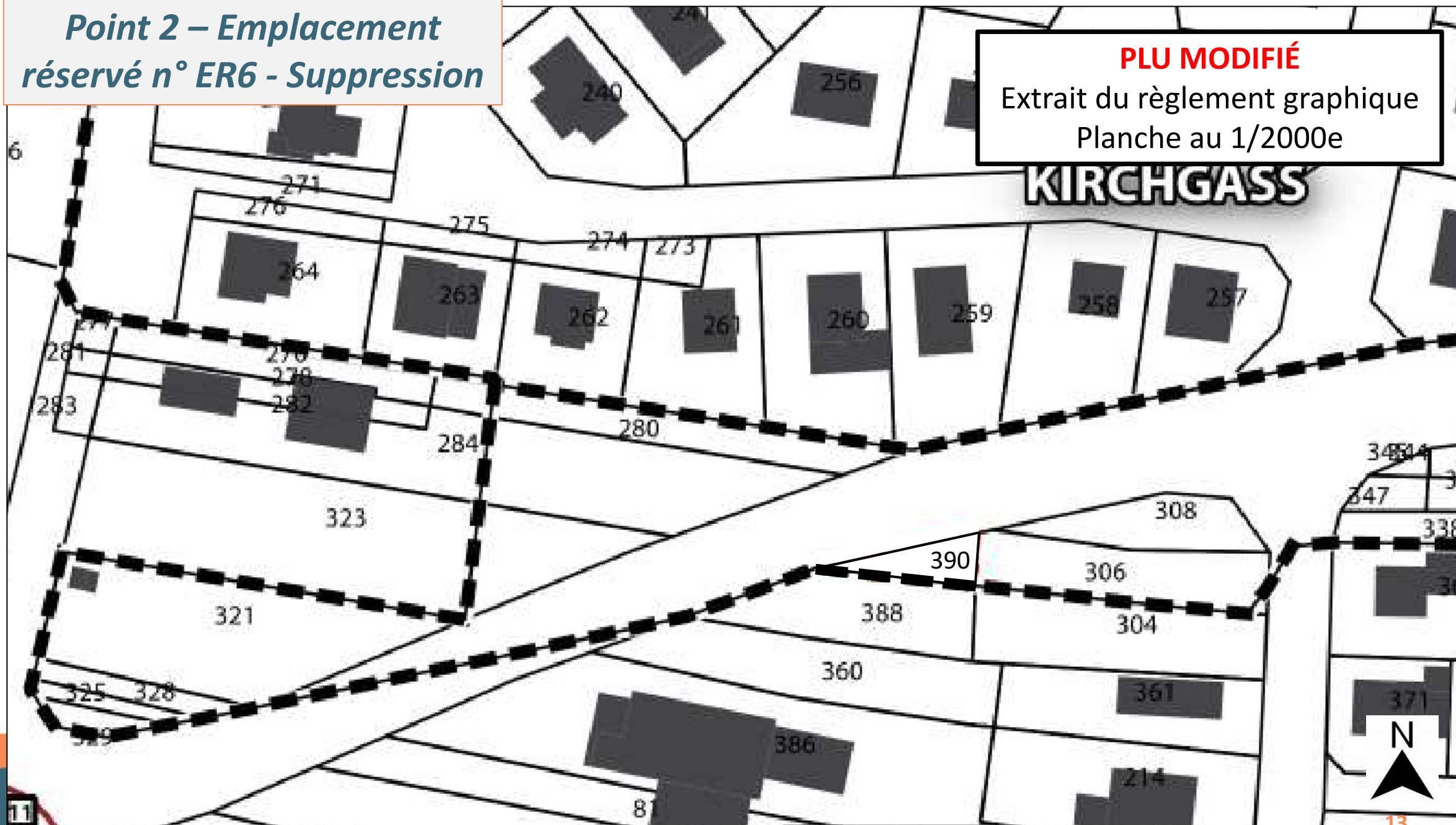
PLU en vigueur
Extrait du règlement graphique
Planche au 1/2000e



**Point 2 – Emplacement
réservé n° ER6 - Suppression**

PLU MODIFIÉ

Extrait du règlement graphique
Planche au 1/2000e

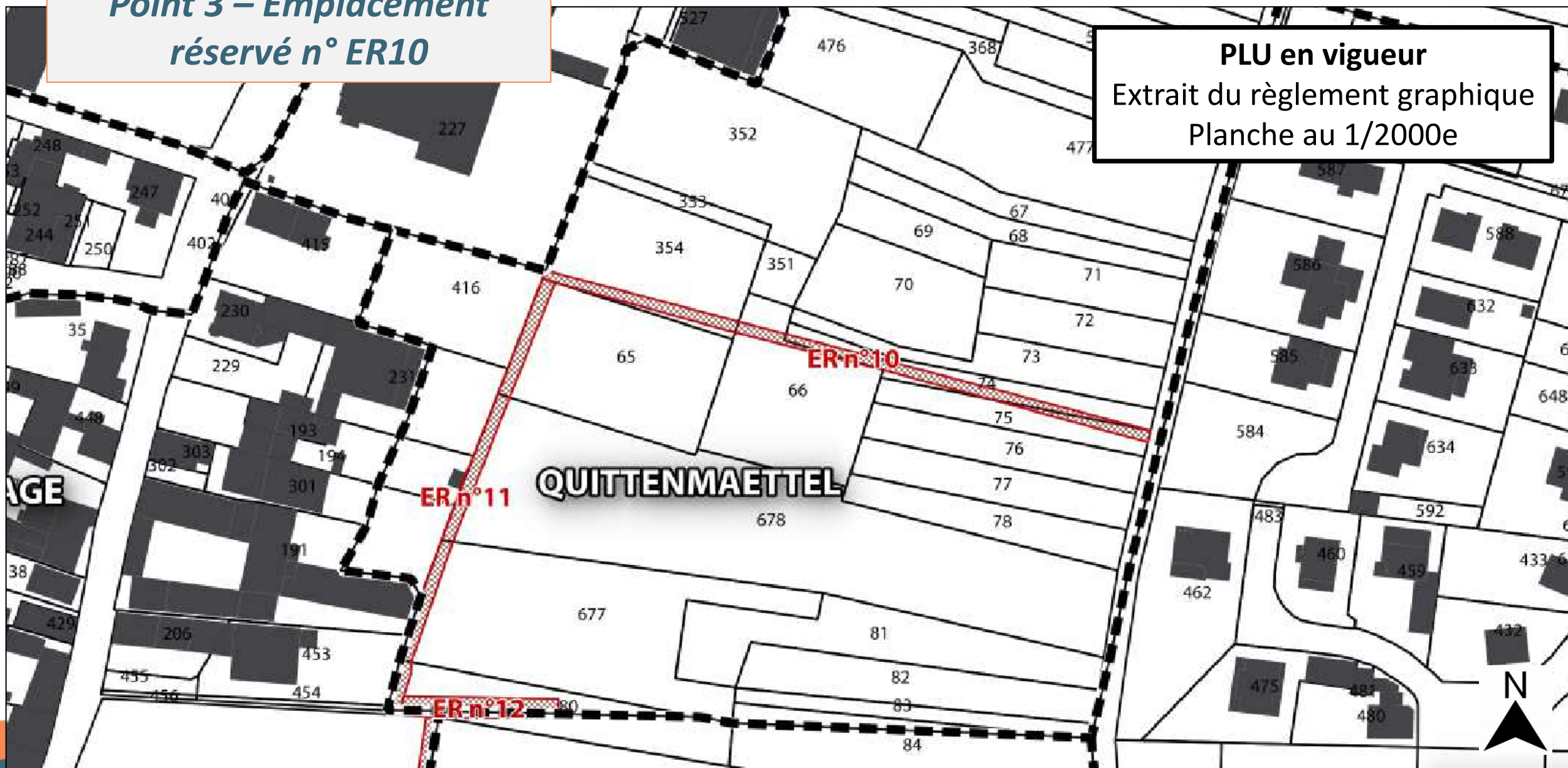


Point 3 – Emplacement réservé n° ER10



**Point 3 – Emplacement
réservé n° ER10**

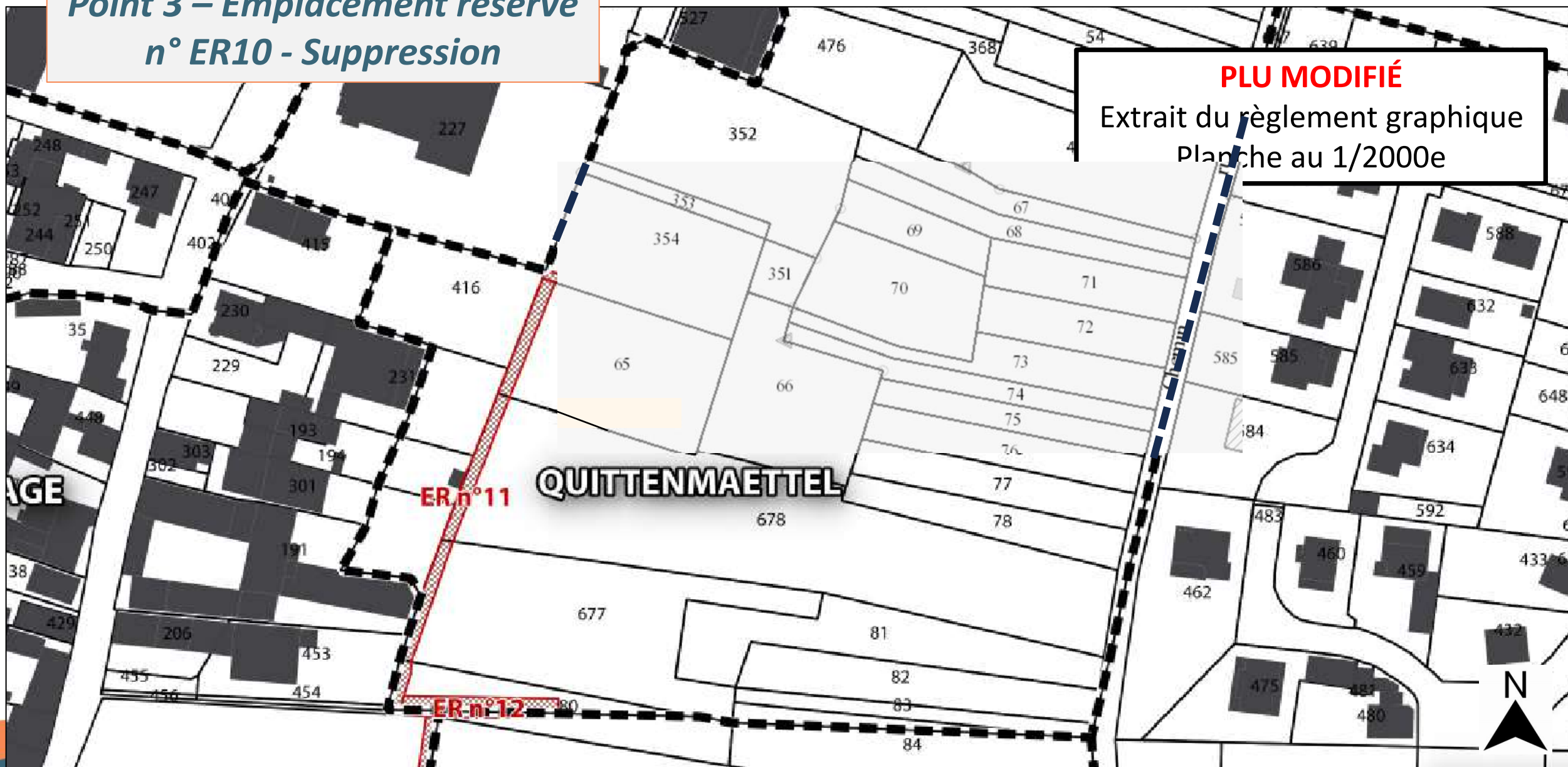
PLU en vigueur
Extrait du règlement graphique
Planche au 1/2000e



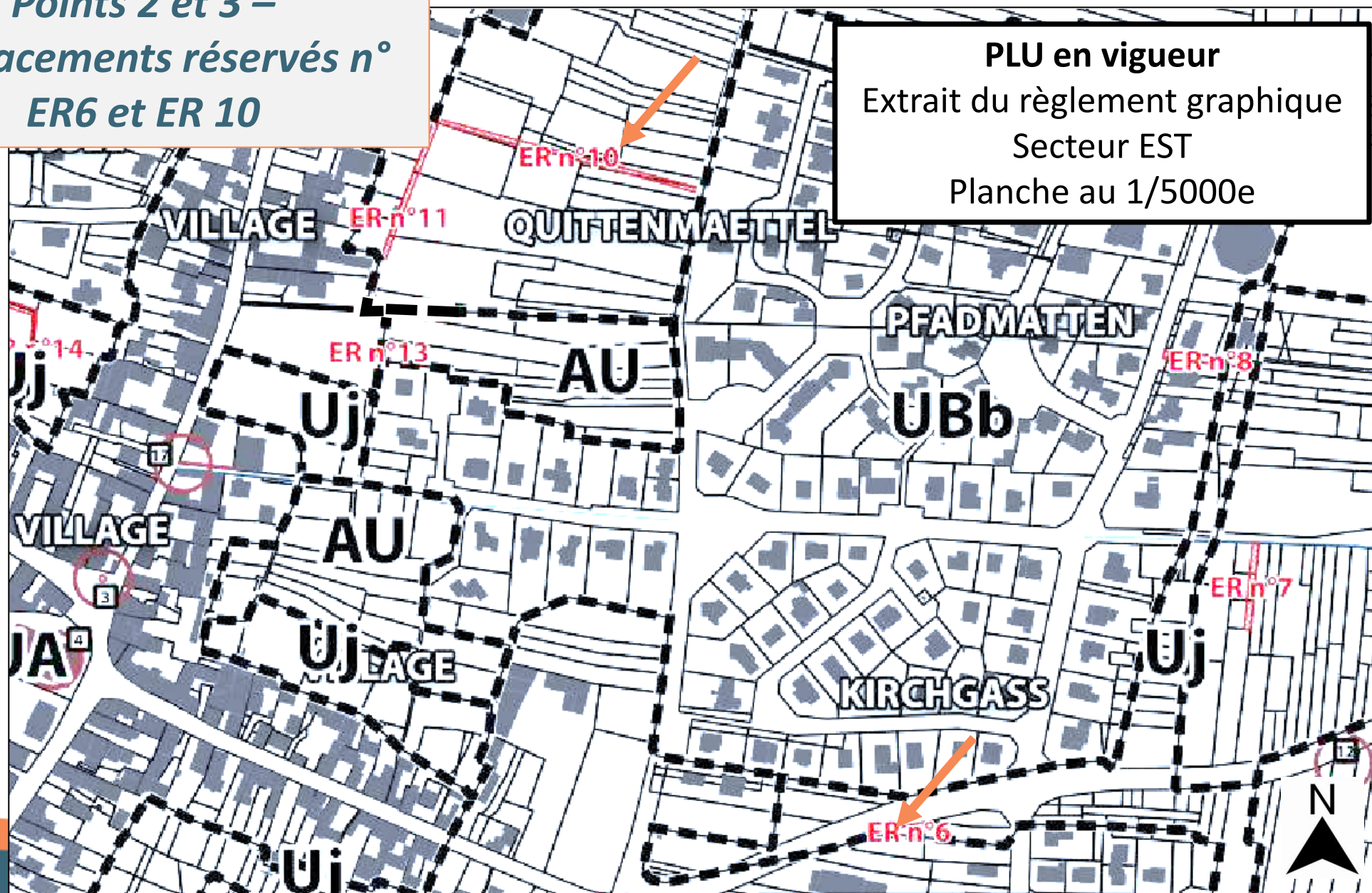
**Point 3 – Emplacement réservé
n° ER10 - Suppression**

PLU MODIFIÉ

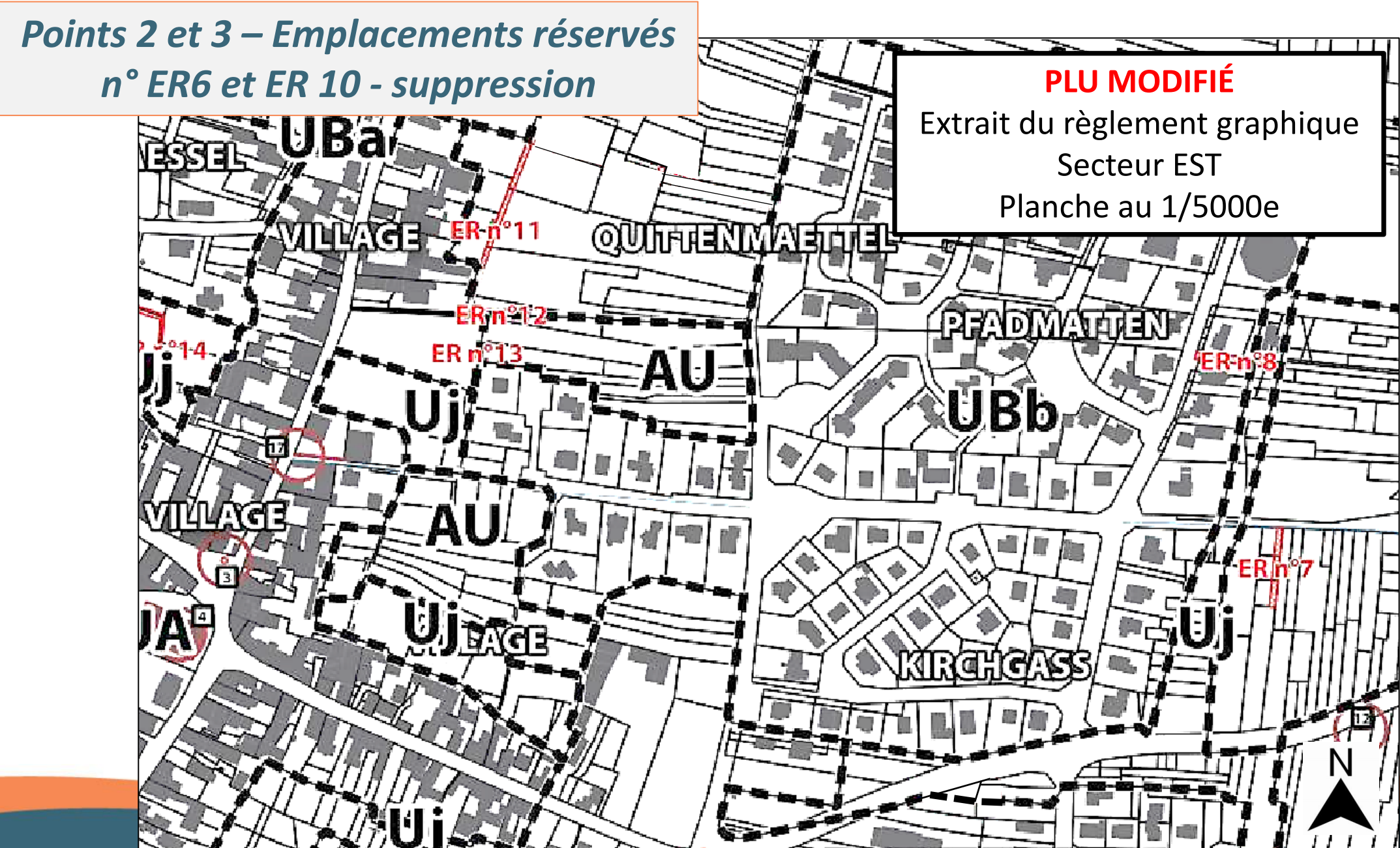
Extrait du règlement graphique
Planche au 1/2000e



**Points 2 et 3 –
Emplacements réservés n°
ER6 et ER 10**



**Points 2 et 3 – Emplacements réservés
n° ER6 et ER 10 - suppression**



PLU en vigueur

Extrait du règlement graphique

Concerne chacune des 3 planches

1. Planche au 1/2000e

2. Secteur EST
Planche au 1/5000e

3. Secteur OUEST
Planche au 1/5000e

N°	Désignation	Surface (m²)	Bénéficiaire
A1	Elargissement à 3m d'un chemin	311	Commune
A2	Création d'une liaison entre la rue des Chars et la rue du 30 novembre	300	Commune
A3	Création d'un équipement multi-activités	1336	Commune
A4	Elargissement de 2m d'un chemin rural	137	Commune
A5	Création d'une amorce nord à de futures extensions du village	110	Commune
A6	Création d'un îlot fleuri d'entrée du village	102	Commune
A7	Création d'une liaison rurale de 3m de large	153	Commune
A8	Création d'une liaison rurale	205	Commune
A9	Création d'une liaison rurale de 5m de large	1971	Commune
A10	Création d'une liaison de 2m de large entre la salle des fêtes et le quartier du Kirchgass	313	Commune
A11	Création d'une liaison de 3m de large entre la salle des fêtes et la rue des pruniers	287	Commune
A12	Elargissement à 6m d'un chemin	224	Commune
A13	Création d'une liaison de 3m de large	149	Commune
A14	Elargissement du chemin de liaison à 2m de large	68	Commune
A15	Prolongement d'un chemin de 2m de large	349	Commune
A16	Création d'une liaison rurale de 2m de large	545	Commune
A17	Elargissement de la rue des chars	795	Commune
A18	Création d'une voie de liaison entre le chemin « Unterer Tiergartenweg » et le chemin « Oberer Tiergartenweg »	144	Commune
A19	Elargissement à 7m de la rue du Dreispitz	154	Commune

PLU MODIFIÉ

Extrait du règlement graphique

Concerne chacune des 3 planches

1. Planche au 1/2000e

2. Secteur EST
Planche au 1/5000e

3. Secteur OUEST
Planche au 1/5000e

N°	Désignation	Surface (m²)	Bénéficiaire
A1	Elargissement à 3m d'un chemin	311	Commune
A2	Création d'une liaison entre la rue des Chars et la rue du 30 novembre	300	Commune
A3	Création d'un équipement multi-activités	1336	Commune
A4	Elargissement de 2m d'un chemin rural	137	Commune
A5	Création d'une amorce nord à de futures extensions du village	110	Commune
A7	Création d'une liaison rurale de 3m de large	153	Commune
A8	Création d'une liaison rurale	205	Commune
A9	Création d'une liaison rurale de 5m de large	1971	Commune
A11	Création d'une liaison de 3m de large entre la salle des fêtes et la rue des pruniers	287	Commune
A12	Elargissement à 6m d'un chemin	224	Commune
A13	Création d'une liaison de 3m de large	149	Commune
A14	Elargissement du chemin de liaison à 2m de large	68	Commune
A15	Prolongement d'un chemin de 2m de large	349	Commune
A16	Création d'une liaison rurale de 2m de large	545	Commune
A17	Elargissement de la rue des chars	795	Commune
A18	Création d'une voie de liaison entre le chemin « Unterer Tiergartenweg » et le chemin « Oberer Tiergartenweg »	144	Commune
A19	Elargissement à 7m de la rue du Dreispitz	154	Commune

2. Localisation du secteur concerné par les modifications apportées aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) – Secteur des Pruniers

1. Localisation du secteur de l'OAP « Secteur des Pruniers »

Légende

- Limites de zone
- Limite communale
- Sûti
- Cours d'eau
- Élément protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Élément protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Périmètre de réciprocité
- Emplacements réservés

Situation des 4 OAP

- OAP 1: Pflaenzen
- OAP 2: Secteur des Cerisiers
- OAP 3: Secteur des Pruniers
- OAP 4: Tiergarten

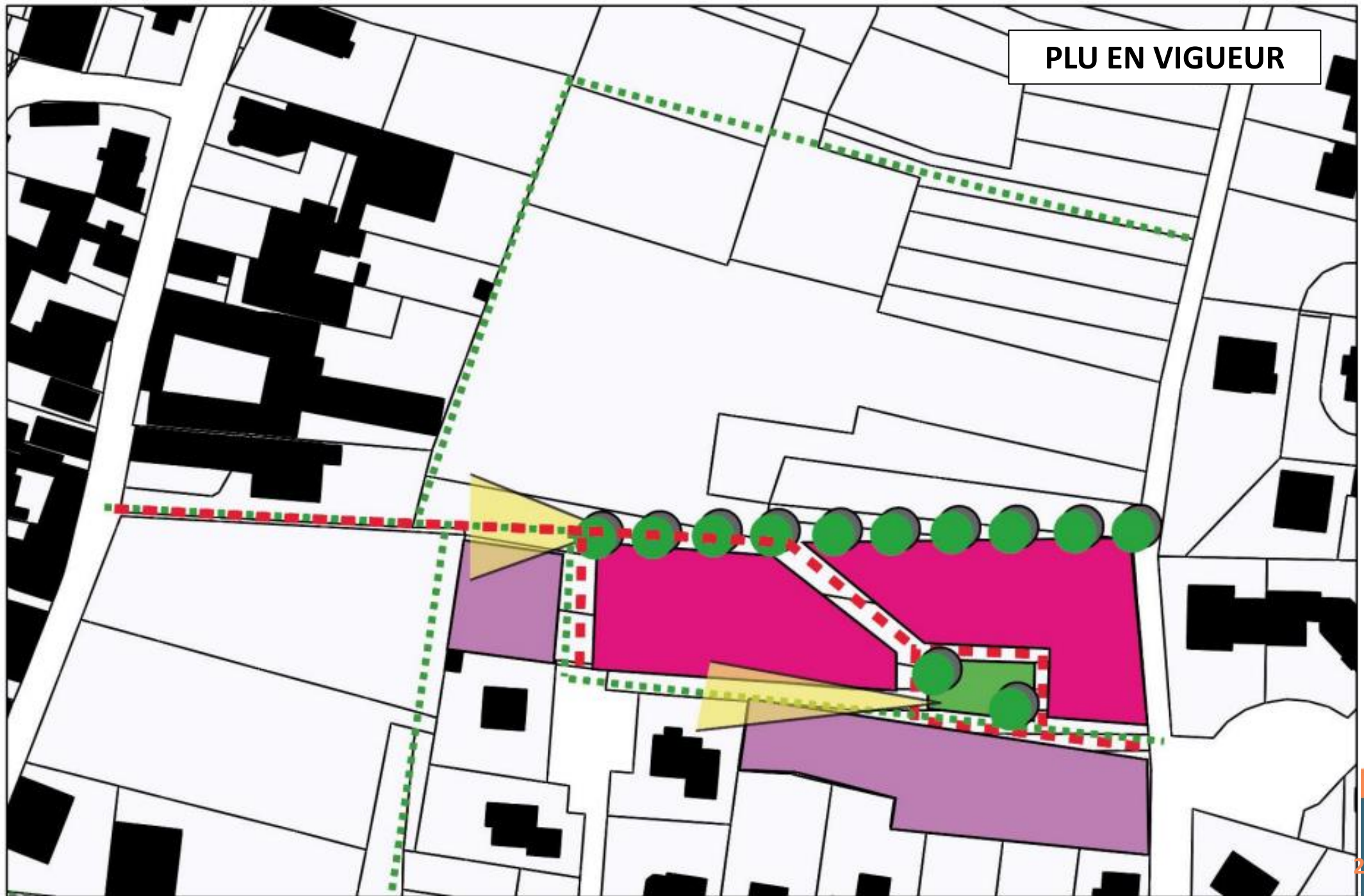
Legende

- Délimitation du territoire
- Zone de réhabilitation à court terme
- Zone de réhabilitation à long terme
- Opérations prévues à court ou à long terme
- Mobilier urbain et mobilier public (benches, poubelles...)
- Secteurs de gestion publique
- Secteurs de gestion ou d'entretien indépendants
- Secteurs d'intervention ou de maintenance groupés ou partiellement
- Plan de voirie prévisionnel à l'étape
- Frontière verte existante
- Secteurs d'intervention ou de maintenance technique groupés

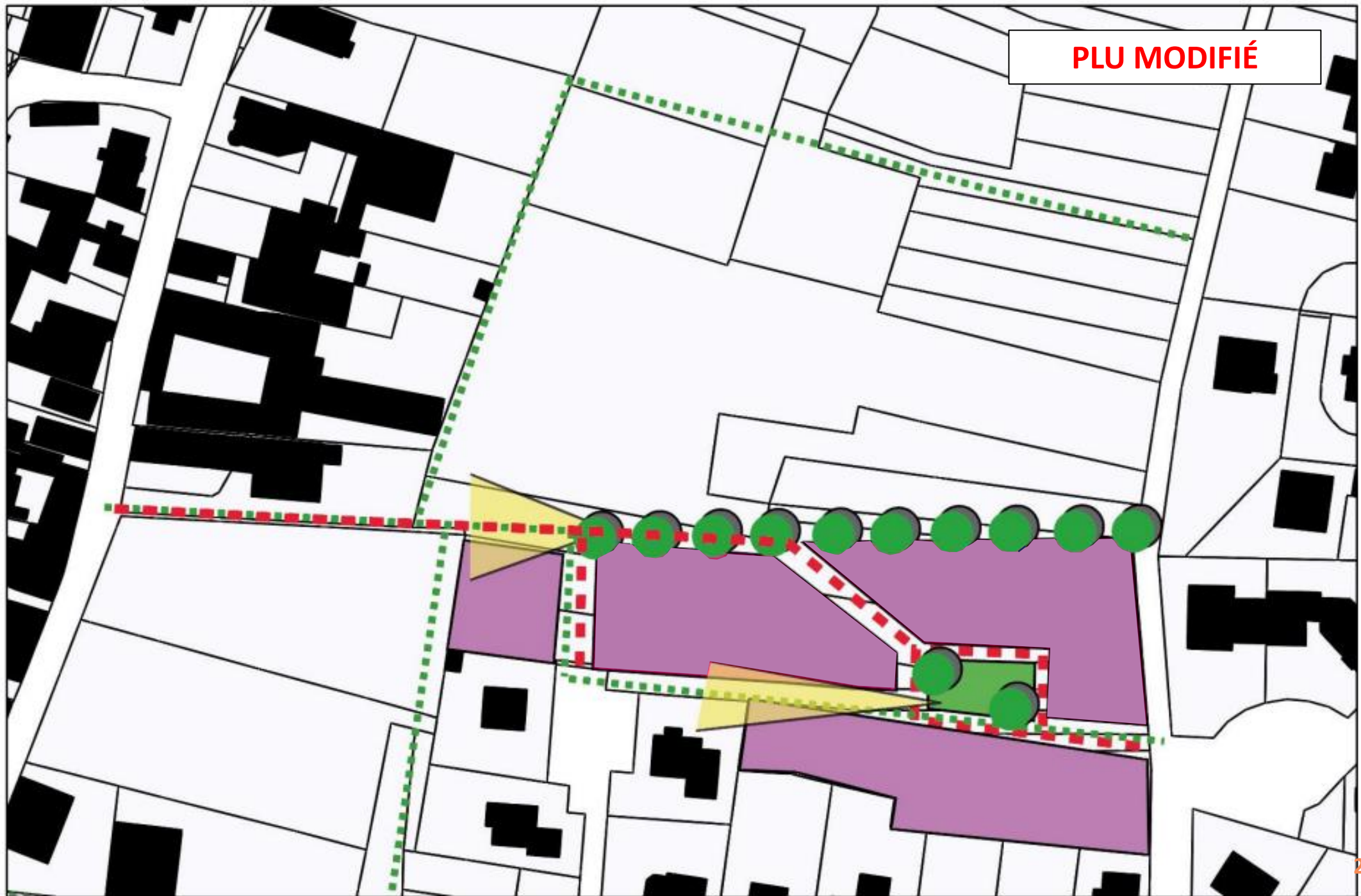
PLU EN VIGUEUR

PLU EN VIGUEUR

PLU EN VIGUEUR



PLU MODIFIÉ



Légende :



Secteur d'implantation du bâti (individuel et individuel groupé)



Secteur d'implantation du bâti (individuel groupé ou petit collectif)



Point de vue ou perspective à dégager



Espace public planté



Voie de desserte à créer



Cheminement piéton/vélo à créer ou à préserver



Motif paysager à créer (Alignement d'arbres, franges boisées...)

Légende :



Secteur d'implantation du bâti (individuel et/ou individuel groupé)



Point de vue ou perspective à dégager



Espace public planté



Voie de desserte à créer



Cheminement piéton/vélo à créer ou à préserver



Motif paysager à créer (Alignement d'arbres, franges boisées...)